

Prime d'installation

Pour un(e) assistant(e) maternel(le) nouvellement agréé(e)

Service : DSU - Pôle AFI - PIAM

Téléphone : 05 61 99 75 10

Autorisation de versement à un tiers

Lorsque le paiement de l'aide financière doit être effectué sur le compte de votre conjoint, concubin ou pacsé, vous devez compléter les rubriques ci-dessous.

L'assistant(e) maternel(le) :

Nom :

Prénom :

autorise la caisse d'Allocations familiales à verser le montant du prêt à la prime à l'installation sur le compte de :

Nom :

Prénom :

A..... le : _____

L'assistant(e) maternel(le)

A..... le : _____

Le parent ou concubin(e)

Pour être valable, cette autorisation doit être signée à la fois par l'assistant(e) maternel(le) et par le parent (ou concubin ou conjoint) allocataire.

